REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RODEREN SEANCE DU 11 MAI 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,
L'an deux mil vingt-six, le onze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :
29 avril 2026
Date d'affichage :
04 mai 2026

Nombre de membres : 15
En exercice : 15
Nombre de présents : 15

Présents : Mmes et MM.
Béatrice TESTUD, Marc WILLEMANN, Fanny WEIGEL, Anatole FUCHS, Doris WOLFERSPERGER, Sylvie GERTHOFFER, Jocelyne SOURD, Stéphanie HALLER, Xavier SCHEIDECKER, Julien BRANCART, Milène SIMUNOVIC, Jérémie HUEBER, Pitchou NGOMBI, Maxime JENN.

Excusé(s) :
Xavier SCHEIDECKER

Procuration(s) :
Julien BRANCART jusqu'à 21h20

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption du procès-verbal de la séance du 02 mars et du 22 mars 2026.**

2. **Élection des délégués communaux.**

3. **Finances :**
   - **Demandes de Fond de concours.**
   - **Attribution des subventions 2026.**
   - **Acquisition de parcelles.**
   - **Rétrocession par SOVIA de la voirie du lotissement Kirchacker.**
   - **Révisions des tarifs des concessions funéraires.**
   - **Taxe foncière-dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.**

4. **Attribution du marché des travaux de restauration du clocher de l'Eglise.**

5. **Divers.**

Christophe KIPPELEN salue les Conseillers Municipaux présents ainsi que les auditeurs.
Sur proposition du Maire, Mme Doris WOLFERSPERGER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance, assistée de Mme Marielle GUEDES.

Le Conseil Municipal s'est ensuite penché sur l'ordre du jour.

Point N° 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 MARS 2026 et du 22 mars 2026.

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le procès-verbal de la séance du

02 mars 2026 et le procès-verbal du 22 mars 2026 sont adoptés à l'unanimité.

Point N° 2

DEL20260511_001 Élection des délégués communaux.

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'élire les délégués qui siégeront dans les différents syndicats, organismes ou associations au sein desquels ils représenteront la commune.

Sont proposés pour remplir ces fonctions :

Syndicat / Organisme / Association	Délégué / Représentant
Pays Thur- Doller : - **référent Plan climat et Vélo** - **référent Santé**	 - **Jocelyne SOURD et Milène SIMUNOVIC** - **Pitchou NGOMBI**
Syndicat Mixte Thann-Cernay	**Anatole FUCHS, titulaire** **Xavier SCHEIDECKER, suppléant**
Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux : Brigade Verte	**Marc WILLEMANN, titulaire** **Sylvie GERTHOFFER, suppléante**
Syndicat Mixte de la Doller	**Christophe KIPPELEN, titulaire** **Anatole FUCHS, suppléant**
Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach	**Maxime JENN**
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	**Xavier SCHEIDECKER, titulaire** **Doris WOLFERSPERGER, suppléante**
Territoire Energie Alsace	**Marc WILLEMANN**
ADAUHR	**Christophe KIPPELEN, titulaire** **Marc WILLEMANN, suppléant**
Bibliothèque communale de Roderen	**Julien BRANCART**
Association de Gestion de la Maison du Village	**Jérémie HUEBER**
DOMIAL – Commission d'attribution des logements	**Béatrice TESTUD**
Association Mémoire et Citoyenneté	**Julien BRANCART**
Association des Arboriculteurs	**Stéphanie HALLER**
Conseil de Fabrique	**Christophe KIPPELEN**
ARER	**Christophe KIPPELEN**
Centre socio culturel du Pays de Thann	**Fanny WEIGEL**
Correspondant Défense	**Doris WOLFERSPERGER**
Correspondant incendie et secours (SDIS)	**Marc WILLEMANN**

Représentants de la commune aux commissions de la Communauté de Communes Thann-Cernay

Commissions thématiques	Représentants
Attractivité du territoire (Économie, Tourisme, Logement, Aménagement)	Pitchou NGOMBI, Conseiller municipal
Travaux (Eau et Assainissement, Patrimoine et Éclairage Public)	Maxime JENN, Conseiller municipal
Services aux usagers (Équipements Sportifs et de Loisirs, Petite Enfance, Culture)	Milène SIMUNOVIC, Conseillère municipale
Environnement (Transition Ecologique, Mobilités, Protection des espaces forestiers)	Béatrice TESTUD, Adjointe
Finances	Jérémie HUEBER, Conseiller municipal
Innovation et cohésion de l'action intercommunale	Pitchou NGOMBI, Conseiller municipal

Représentants de la commission communale consultative de la chasse

Représentants Commune	
Christophe KIPPELEN	Maire, président de droit
Marc WILLEMANN	Adjoint
Anatole FUCHS	Adjoint

Proposition des représentants à la Chambre d'Agriculture	
Pascal WOLFERSPERGER	Agriculteur
Lucile ZUSSY	Agricultrice

Commission Communale des Impôts Directs

Le Maire propose au Conseil Municipal la liste suivante :
Commissaires titulaires :
M. Marc LANOIX, domicilié 10 rue de la Chapelle à Roderen
M. Jean-Jacques BACHMANN, domicilié 1 rue du Neuberg à Roderen
Mme Nicole SELLITO, domiciliée 10 rue des Collines à Roderen
Mme Marie-Paule WEIBEL, domiciliée 17 rue des Forgerons à Roderen
Mme Nadia REINOLD, domiciliée 14 rue du Moulin à Roderen
Mme Marie WELKER, domiciliée 2 rue de Guewenheim à Roderen
Mme Sabine PERROT, domiciliée 6 rue des Collines à Roderen
M. Denis GERTHOFFER, domicilié 5 rue de la Chapelle à Roderen
Mme Yvette THUET, domiciliée 25 rue des Forgerons à Roderen
M. Jacques WOLFERSPERGER domicilié 60 rue de Rammersmatt à Roderen
Mme Dominique HLIL domicilié 4 rue des Collines à Roderen
Mme Josiane HIRSCH, domiciliée 2a rue du Neuberg à Roderen

Commissaires suppléants :
Mme Jeanine FUCHS, domiciliée 4 rue des Cerisier à Roderen
Mme Patricia SESTER, domiciliée 7 route de Guewenheim à Roderen
M. Daniel TESTUD, domicilié 11 rue de la Forêt à Roderen

M. Christian KIPPELEN, domicilié 5 rue des Jardins à Roderen
Mme Anne-Marie TSCHIRHART, domiciliée 42 rue de Rammersmatt à Roderen
M. Eric HUMBERT, domicilié 8 rue des Chênes à Roderen
Mme Emmanuelle RUFF, domiciliée 15 rue des Forgerons à Roderen
M. Eric SOENEN, domicilié 4 chemin du Gigel à Roderen
Mme Anne SCHNEBELEN, domiciliée 2 rue des Prés à Roderen
M. Régis MAÎTRE, domicilié 51 rue de Rammersmatt à Roderen
Mme Marion FUCHS, domiciliée 74 Grand'Rue à Roderen
M. Clément KONNE, domicilié 5 rue du Neuberg à Roderen.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **adopte la liste des délégués communaux telle qu'elle a été proposée par le maire ;**
- **charge le maire d'en informer les syndicats, organismes ou associations respectifs.**

Point N° 3 FINANCES

DEL20260511_002 <u>Demande de fonds de concours dans le cadre du pacte financier et fiscal 2026</u>

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 septembre 2015 approuvant le pacte financier et fiscal entre la Communauté de Communes de Thann-Cernay et ses communes membres ;
VU la convention de mise en œuvre des dispositions du pacte financier et fiscal 2015-2020 en date du 9 septembre 2015 ;
VU la délibération du Conseil Municipal du 2 novembre 2020 prolongeant le pacte fiscal et financier jusqu'à fin 2021 ;
VU la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2022 prolongeant le pacte fiscal et financier jusqu'à fin 2026 ;
Ayant entendu les explications de Monsieur Christophe KIPPELEN ;
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **sollicite de la Communauté de Communes de Thann-Cernay l'attribution d'un fonds de concours de 57 592 € pour les opérations suivantes, dans le cadre du règlement d'intervention des fonds de concours annexé au pacte fiscal et financier ;**
- **et charge le Maire ou son représentant de signer toutes pièces correspondantes.**

➢ **<u>Balayeuse</u>**

Plan de financement prévisionnel	**Investissement HT**	**Fonctionnement TTC**
Coût total du projet	14 341,00 €	0 €
Subventions	0,00 €	0 €
RESTE À FINANCER	14 341,00 €	0 €
Part financée par la commune	7 171,00 €	0 €
Fonds de concours sollicité (dans la limite de 50 % du reste à financer)	**7 170,00 €**	**0 €**

➢ **Fonctionnement et entretien des équipements (bâtiments communaux) 2026**

Plan de financement prévisionnel	Investissement HT	Fonctionnement TTC
Coût total du projet	0 €	100 844,00 €
Subventions	0 €	0 €
RESTE À FINANCER	0 €	100 844,00 €
Part financée par la commune	0 €	50 422,00 €
Fonds de concours sollicité (dans la limite de 50 % du reste à financer)	**0 €**	**50 422,00 €**

DEL20260511_003 Attributions des subventions 2026

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2026.
Il rappelle que les associations ont l'obligation de fournir, à la commune, le compte de résultat et le bilan du dernier exercice et que la réglementation exige que l'association dispose d'un numéro SIRET pour que la subvention puisse être payée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes aux associations :**

Tiers	*Total TTC*
ALSACE ONTARIO	150,00 €
AMICALE DONNEURS DE SANG	200,00 €
AMIS DU GRUSSELBACH	275,00 €
AOS VALLEE DE LA DOLLER	671,25 €
APE LES ROBAS DES BOIS	100,00 €
ASS DE GESTION MAISON DU VILLAGE	6 560,00 €
ASS LES MOINEAUX CREATIFS	100,00 €
ASS RESTAURANTS DU COEUR HT RHIN	100,00 €
ASSOCIATION RVY	150,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE HAUT RHIN	100,00 €
CHORALE SAINTE CECILE	100,00 €
FOOTBALL CLUB 73 RODEREN	1 820,00 €
HUNTINGTON ESPOIR FRANCE	100,00 €
MEMOIRE ET CITOYENNETE	100,00 €
MOBILITE MOD EMPLOI	200,00 €
SGE RODEREN	1 600,00 €
UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS	300,00 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAYS DE THANN	37 764,00 €

DEL20260511_004 Acquisition de parcelles

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la problématique d'une haie par rapport à la sécurité des piétons. Un géomètre a procédé au tracé de la parcelle le long de la chaussée. Il en ressort que l'alignement de la voie n'est pas cohérent. Afin de régulariser cette situation,

il a été proposé au propriétaire le rachat par la commune des 5m² de trottoir qui empiètent sur la parcelle privée du riverain et d'une zone de 0,25m² pour permettre le déplacement du poteau de l'éclairage public qui gêne la circulation des piétons. Cette acquisition permet de sécuriser le déplacement des personnes empruntant le trottoir le long de la RD34.1.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de les acquérir au prix de 50 € l'are.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **charge le Maire de proposer à Mme SCHOLLY et M. RINNER l'acquisition de d'une partie de la parcelle n° 158 Section 02 soit 5,25m², longeant la voie publique au prix de 50 € l'are ;**
- **charge le cabinet ORTLIEB de créer les parcelles ;**
- **charge le Maire d'effectuer toutes les démarches auprès du Notaire et à signer tous les documents relatifs à cette transaction.**

DEL20260511_005 <u>Rétrocession par SOVIA de la voirie du lotissement Kirchacker</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société SOVIA qui a réalisé le lotissement rue du Kirchacker va rétrocéder, à l'euro symbolique à la commune, les terrains constituant la voirie et les espaces communs de ce lotissement.
La cession se fera par acte notarié auprès de l'office notarial de Maître Rémy PEIFFER, Notaire à Thann, 1 rue Humberger.
Elle porte sur les terrains cadastrés :

Section 04	Parcelle 336/71	4,12 ares
	Parcelle 341/116	1,43 ares
	Parcelle 319/120	0,09 are
	Parcelle 322/121	0,08 are
	Parcelle 323/122	0,08 are
	Parcelle 326/123	0,08 are
	Parcelle 327/162	0,09 are

Monsieur le Maire précise que les ouvrages des lots réseaux secs et humides ont été réceptionnés, sans réserve, en date du 27 avril 2026 par les différentes parties.
Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation de la cession par la société SOVIA et autoriser le maire à signer l'acte notarial.

- Maxime JENN fait remarquer que si des dégâts apparaissent après la rétrocession, en raison des travaux de construction des habitations, les travaux de réparations seront à la charge de la commune.
- Monsieur le Maire confirme qu'effectivement cela représente un risque de procéder à la rétrocession avant les travaux de construction. Il s'engage à faire le suivie des permis de construire avec les propriétaires et si des dégâts sont constatés, les auteurs devront prendre en charge la réparation. Il est également difficile de faire une rétrocession de voirie après les ventes de terrains et après la fin des travaux de constructions, cela peut représenter plusieurs années.
- Maxime JENN questionne si l'espace nécessaire est prévu pour le passage du tracteur de déneigement.
- Monsieur le Maire présente les plans et les zones possibles pour repousser la neige.

Le Conseil Municipal,
VU la demande de la société SOVIA en date du 27 avril 2026 ;
Vu la délibération du 06 juin 2024 portant sur l'approbation d'une convention entre SOVIA et la commune ;
VU la réception du 27 avril 2026 des ouvrages des lots réseaux secs et humides signée, sans réserve, par les différentes parties ;
Ayant entendu les explications du maire ;
Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants moins 1 abstention,

- **accepte la cession, à l'euro symbolique au profit de la commune de Roderen, des terrains cadastrés :**

Section 04	Parcelle 336/71	4,12 ares
	Parcelle 341/116	1,43 ares
	Parcelle 319/120	0,09 are
	Parcelle 322/121	0,08 are
	Parcelle 323/122	0,08 are
	Parcelle 326/123	0,08 are
	Parcelle 327/162	0,09 are

cédés par la Société SOVIA, représentée par Monsieur Stephan GEORGENTHUM représentant du Groupe SOVIA, 65 rue de la Semm 68000 COLMAR, constituant la voirie, les réseaux secs et humides et les espaces communs du lotissement rue du Kirchacker ;

- **autorise le Maire à signer l'acte notarial relatif à la cession à la commune, par la Société SOVIA ;**
- **décide de verser la voirie rue du Kirchacker dans le domaine public de la commune.**

DEL20260511_006 <u>Révisions des tarifs des concessions funéraires.</u>

Marc WILLEMANN, Adjoint en charge du cimetière, rappelle que le 19 décembre 2024 ont été fixé les tarifs des concessions colombarium.

La dernière révision des tarifs des concessions pour le cimetière communal a eu lieu le 01 janvier 2011.

Marc WILLEMANN propose de faire le point concernant les tarifs des concessions.

		Durée	Tarif en vigueur depuis 01/01/2011	Tarif 1ère acquisition au 01/06/2026	Tarif renouvellement au 01/06/2026
Tombe simple	2 m2	15 ans	125,00 €	450,00 €	150,00 €
Tombe simple	2 m2	30 ans	250,00 €	600,00 €	300,00 €
Tombe double	4 m2	15 ans	250,00 €	900,00 €	300,00 €
Tombe double	4 m2	30 ans	500,00 €	1 200,00 €	600,00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **fixe les tarifs des concessions au cimetière communal comme indiqué ci-dessus ;**
- **charge le Maire de l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 01/06/2026.**

DEL20260511_007 **Taxe foncière-dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs.**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1647-00 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'accorder un dégrèvement de 50 %, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs qui bénéficient des aides à l'installation mentionnées à l'article D. 343-3 du code rural et de la pêche maritime.

Il rappelle que ce dégrèvement de 50 % est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50 % pris en charge par l'Etat.

Considérant la nécessité de soutenir l'installation de jeunes agriculteurs ;
Vu l'article 1647-00 bis du Code Général des Impôts ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,
- **d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs ;**
- **que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur ;**
- **et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

Point N° 4

DEL20260511_008 **Attribution du marché des travaux de restauration du clocher de l'Église.**

Monsieur le Maire, rappelle les grandes lignes des travaux de restauration du clocher et de la façade principale de l'Eglise Saint-Laurent, le déroulement des opérations pour la préparation, le lancement de la consultation et le dépouillement des offres dans le cadre d'une consultation en procédure adaptée. L'avis de consultation et le dossier ont été déposés le 29 janvier 2026 sur le site de l'AMHR (Association des Maires du Haut-Rhin), ainsi qu'un avis de publication dans le journal l'Alsace. Les entreprises pouvaient candidater jusqu'au 27 février 2026.
Les travaux comprennent 4 lots :
Lot 1 Echafaudage,
Lot 2 Maçonnerie – Pierre de taille,
Lot 3 Charpente – couverture,
Lot 4 Peinture des cadrans d'horloge.

Quinze entreprises ont répondu et ont fourni les documents administratifs et techniques demandés.
La commission de jugement des offres a étudié l'analyse financière et technique établie par Monsieur Jean-Luc ISNER, Maître d'œuvre, selon les critères du règlement de consultation.
Le dossier de travaux a également été exposé au Président du Conseil de Fabrique et à ses membres.
Monsieur le Maire fait part d'autres points échangés avec les membres du Conseil de Fabrique :

- prévoir l'installation d'un système anti-pigeon au-dessus de l'entrée principale,
- mettre aux normes le paratonnerre,
- prévoir une porte coupe-feu entre le clocher et l'église,
- traiter le problème des nids d'oiseaux entre les vitraux.

Monsieur le Maire explique que des demandes de subventions sont également à l'étude auprès divers établissements. Ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

21h20 : Monsieur Xavier SCHEIDECKER rejoint l'assemblée.

Sur proposition de la commission de jugement des offres et selon les critères du règlement de consultation, le Conseil Municipal, en tenant compte des explications fournies, à l'unanimité, décide,

- **d'attribuer le marché des travaux de restauration du clocher et de la façade principale de l'Église aux entreprises ayant faites les meilleurs offres,**

Lot 1 : Echafaudage	**65 711,51 € HT**	**HUSSOR ERECTA - 68650 LAPOUTROIE**
Lot 2 : Maçonnerie - Pierre de taille	**102 927,00 € HT**	**SCHERBERICH MH - 68800 COLMAR**
Lot 3 : Charpente - Couverture	**62 520,10 € HT**	**BILZ - 68000 COLMAR**
Lot 4 : Peinture cadrans d'horloge	**8 355,00 € HT**	**ESCHLIMANN - 67150 ERSTEIN**

- **de confier les travaux de pose, dépose et réglage de l'horloge à la société BODET de Schiltigheim pour un montant de 2 698,00 € HT ;**
- **d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à la présente décision.**

Point N° 5 DIVERS

Demandes de travaux

Déclarations Préalables – Permis de Construire - Permis de Démolir						
Date de dépôt	Dossier	Pétitionnaire	Adresse du projet	Objet	M²	Date arrêté
12/03/26	DP 0682792600004	Société de Gymnastique Espérance	Grand'rue	Transformation d'une fenêtre en issue de secours		16/03/2026
27/03/26	DP 0682792600005	Mme BATTMANN Sterenn	2, rue de la Chapelle	Remise en peinture des façades et des menuiseries extérieures		02/04/2026
08/04/26	DP 0682792600006	M. LEVASSEUR Antoine	11, rue de l'Eglise	Pose de 2 fenêtres de toit, mise en place d'une terrasse et d'une pergola en bois		20/04/2026
15/04/26	PC 0682792600001	Mme et M. GENET Alexandre	9, rue du Kirchacker	Construction d'une maison d'habitation	248m²	
20/04/26	DP 0682792600007	M. PARMENTIER Eric	6, rue du Neuberg	Remplacement tuiles et gouttières		23/04/2026

27/04/26	DP 0682792600008	M. KIEFFER Philippe	9, route de Guewenheim	Mise en place d'un abri de jardin	15.16m²	
28/04/26	DP 0682792600009	CLIMHOLIA BEGUE Cédric	16a, rue de Rammersmatt	Pose de 6 panneaux photovoltaïques		04/05/2026

Déclarations d'intention d'aliéner

N° DIA	Date de la demande	Vendeur	Adresse du bien	Acquéreur	Décision	Date
05/2026	01/04/2026	DANTZER Marie-Louise	24, Grand'rue	M. DAVID Mathieu et Mme CZERW Caroline	Renonciation	01/04/2026

Syndicat Mixte de la Doller, représentant de la CCTC

Maxime JENN, Conseiller Municipal est désigné délégué suppléant, pour représenter la Communauté de Communes Thann-Cernay au Syndicat Mixte de la Doller.

Décorations de printemps

Béatrice TESTUD fait part des appréciations concernant la décoration de Pâques. Les habitants et les promeneurs ont trouvé les agencements très originaux.

Fleurissement

La commune a fait l'acquisition de nouvelles jardinières suspendues favorisant un développement optimal des racines et une meilleure gestion des besoins en eau. Elles seront installées sur les gardes corps le long du ruisseau.

Emplois d'été

Béatrice TESTUD informe que cette année 6 jeunes ont été recrutés pour les emplois d'été et 4 périodes ont été définies.

Société de Gymnastique Espérance

L'association de Gymnastique va entreprendre des travaux de mise en sécurité complète de la salle, suite au rapport de la commission sécurité de la Préfecture et du SDIS.

Matériel technique

Anatole FUCHS informe que pour compléter les équipements du service technique, la commune a fait l'acquisition d'une balayeuse adaptable au tracteur pour le nettoyage des rues du village. La livraison est prévue à partir de la 1ère quinzaine de juillet.

CMJ

Fanny WEIGEL informe que Julien BRANCART, conseiller municipal, a rejoint la nouvelle équipe d'encadrement du Conseil Municipal des Jeunes.

Décorations estivales

Fanny WEIGEL, Adjointe en charge des décorations saisonnières, informe de la mise en place des décorations d'été à partir du mois de juin. Elle remercie vivement les bénévoles pour leur implication ainsi que Mmes Mary OSWALD et Marion FUCHS qui ont participées aux travaux.

Calendrier :

Dimanche 17 mai : Cérémonie 1er RVY Guewenheim, Commune
Vendredi 22 mai : Soirée Dorfhüss, Association Maison du Village
Samedi 23 mai : Inaugurations CityPark, Place de retournement, Pont de la Chapelle, Commune
Mercredi 27 mai : Don du sang, Amicale des donneurs de sang
Samedi 30 mai : Spectacle de rue - Clôture de la saison culturelle, CCTC
Samedi 06 juin : Cartes de membres du FCR73
Dimanche 07 juin : sortie pédestre, Association Maison du Village
Samedi 27 juin : Kermesse des écoliers-Bourbach-Le-Bas, APE Robas des Bois
Vendredi 03 juillet : Soirée feu de camp, Association Maison du Village
Samedi 04 juillet : Portes ouvertes et barbecue au Verger École, Les Arboriculteurs
Mardi 07 juillet : Nettoyage de l'Église, Conseil de Fabrique
Samedi 11 juillet : Démonstration taille, Les Arboriculteurs,
Lundi 13 juillet : Bal tricolore, amical des Sapeurs-Pompiers,

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00.

Christophe KIPPELEN, Maire Doris WOLFERSPERGER, Secrétaire de séance